

## Modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN10

Note agriculture





# SOMMAIRE

- I. CONTEXTE AGRICOLE ..... 3
  - I.1. LES EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LE FUSEAU D'ÉTUDE .....4
  - I.2. SYLVICULTURE.....4
- II. IMPACTS ET MESURES DE RÉTABLISSEMENT D'ACCÈS AUX PARCELLES ..... 7



## I. Contexte agricole

---

## I.1. Les exploitations concernées par le fuseau d'étude

L'aire d'étude comprend une vingtaine d'exploitations, dont les parcelles sont relativement bien regroupées.

Quelques exploitations possèdent leur siège dans l'aire d'étude. L'ensemble des routes et chemins transversaux sont utilisés pour la desserte agricole.

Les exploitations de l'aire d'étude sont présentées sur les cartes pages suivantes.

## I.2. Sylviculture

*Sources : ONF, Service foncier Centre Ouest Auvergne Limousin ; CRPF Poitou-Charentes*

L'aire d'étude ne comporte pas de forêts relevant du régime forestier (ONF).

Les communes de Clussais-la-Pommeraiie, Alloinay et La Chapelle-Pouilloux sont concernées par un Plan de développement de massif (PDM).

Le PDM est une action de développement local au service de la forêt et des petits propriétaires forestiers et plus largement de tout le territoire concerné.

Cette approche par massif doit permettre de toucher des forêts constituées de petits propriétaires forestiers jusqu'ici trop souvent délaissés afin de trouver des solutions aux problèmes qui rendent coûteuse ou économiquement impossible la mobilisation des bois (morcellement de la propriété, qualité des bois, accessibilité des massifs, ...). Cette action vise aussi à développer la multifonctionnalité de la forêt, elle s'inscrit dans l'aménagement du territoire.

Des objectifs concrets :

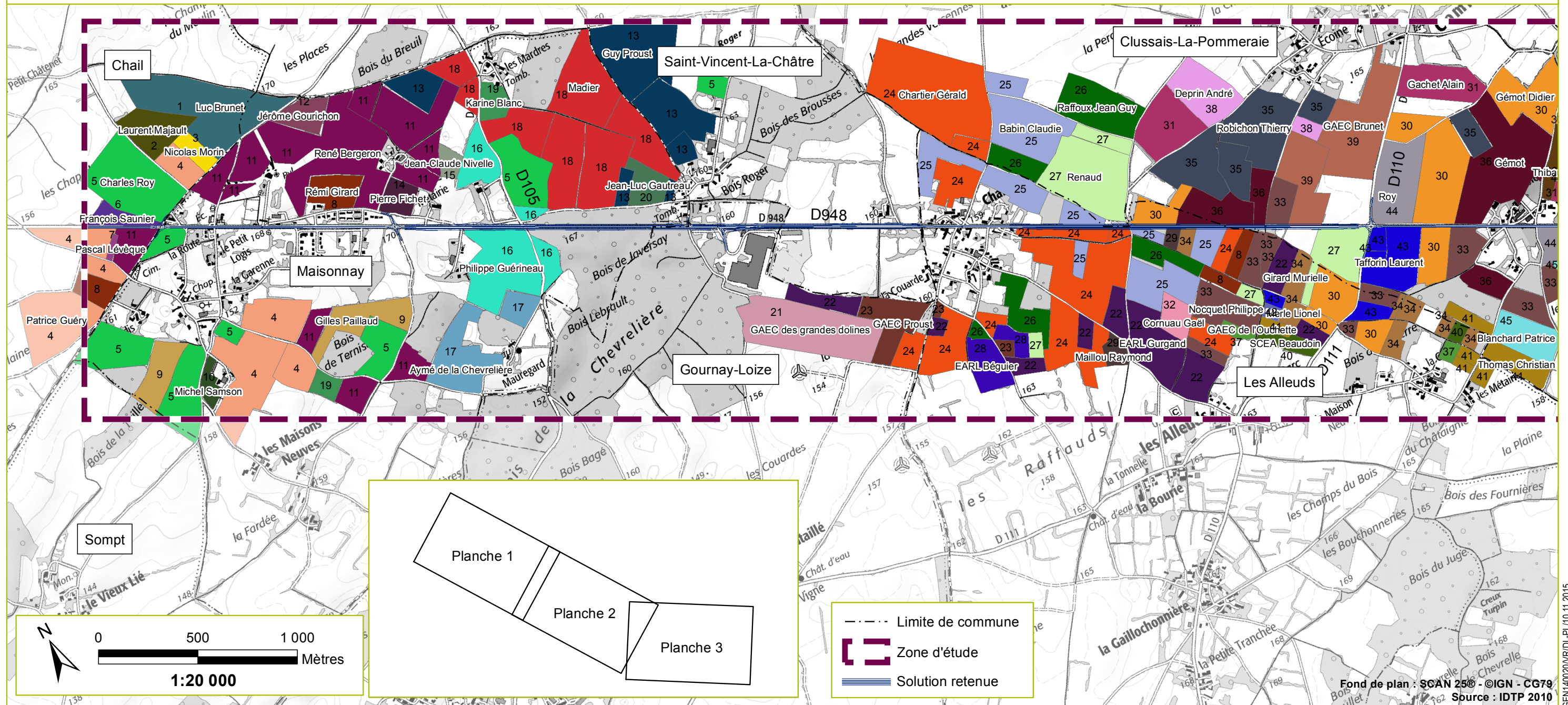
- Réduire les effets du morcellement de la propriété forestière par un regroupement de la gestion voire du foncier (aménagement foncier - échanges/cessions de parcelles boisées, ...);
- augmenter la récolte et notamment, la commercialisation des bois placés hors des circuits économiques afin d'assurer un approvisionnement adapté de la filière de transformation industrielle et le développement à terme des bio-énergies (matériaux, carburants, énergies, ...);
- réaliser des infrastructures collectives (routes forestières, chemins d'exploitation, places de dépôt, ...);
- renforcer la gestion forestière de façon durable et concertée par le recours aux plan simple de gestion, code de bonne pratique sylvicole, règlement type de gestion, groupement forestier, association de gestion, ...;
- mettre en place des contrats de services forestiers;
- améliorer les peuplements (éclaircie, élagage, taille de formation);
- renouveler les peuplements surannés (reboisement, régénération naturelle);
- conserver les milieux exceptionnels (biodiversité remarquable et ordinaire);
- développer les autres fonctions assignées à la forêt (sociale, environnementale);

- s'appuyer sur la forêt pour renforcer les dynamiques de développement local et notamment, l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique.

Ces actions de mise en valeur des forêts dynamisent l'emploi en apportant du travail aux entreprises de travaux sylvicoles et stimulent la mise en marché des bois auprès des scieries et des industries de transformations grâce à l'appui des organismes de gestion et d'exploitation en commun.

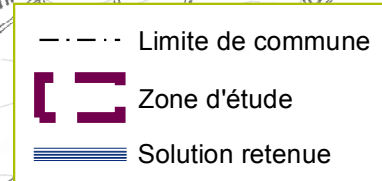
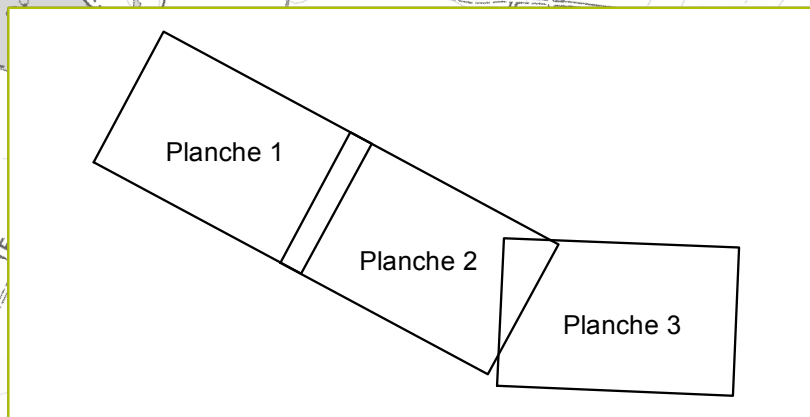
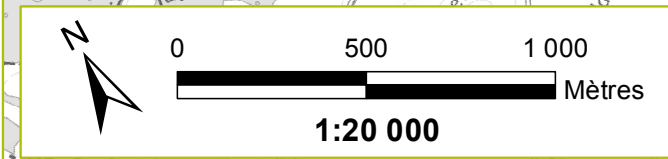
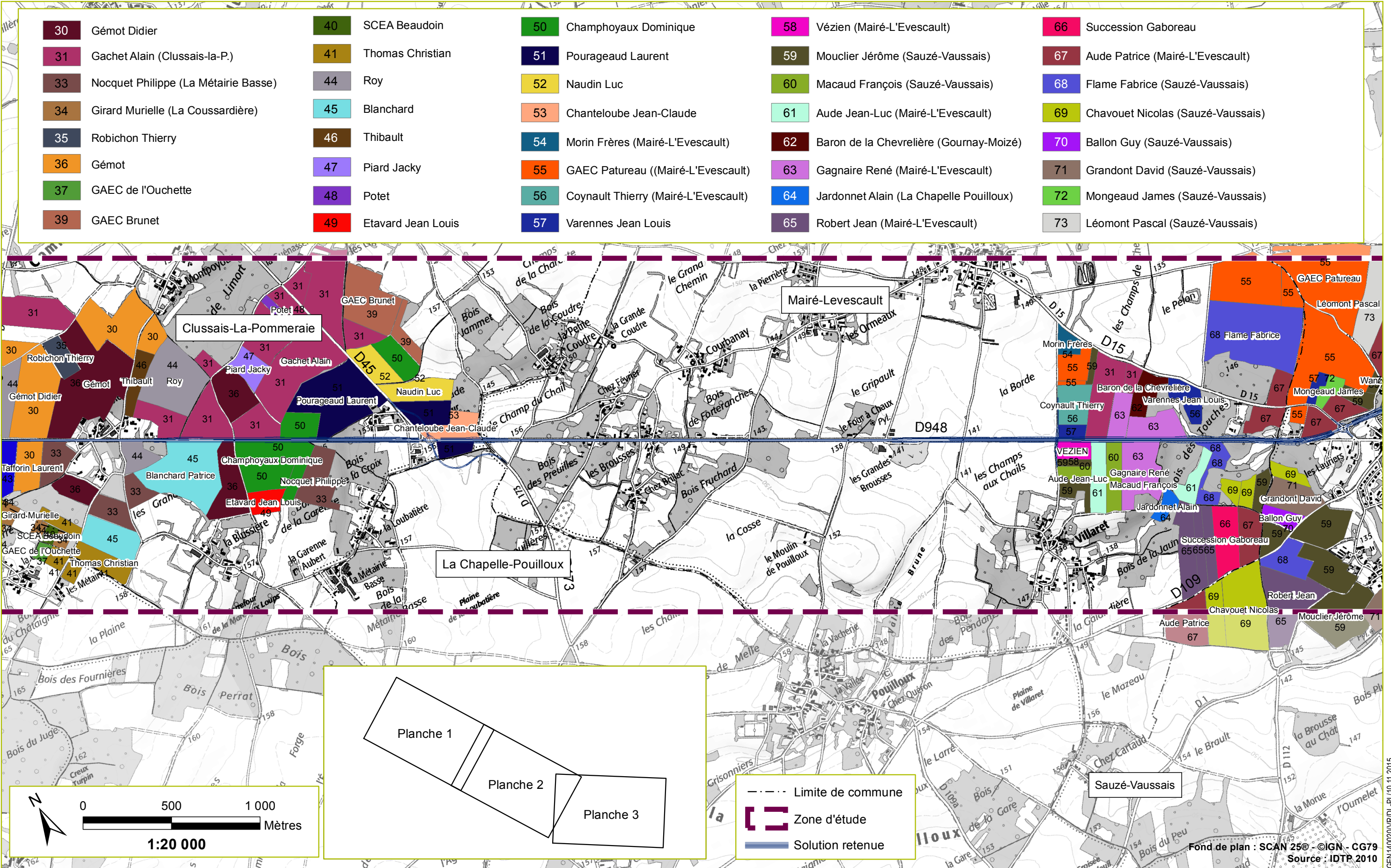
# Exploitations agricoles 1 / 2

1 Luc Brunet (Clussay-la-P.)	9 Gilles Paillaud (Maisonnay)	17 Aymé de la Chevrelière (Gournay)	25 Babin Claudie (Chaignepain)	33 Nocquet Philippe (La Métairie Basse)	41 Thomas Christian
2 Laurent Majault (St-Vincent-La-C.)	10 Michel Samson (Maisonnay)	18 Madier (Maisonnay)	26 Raffoux Jean Guy (Bataillé)	34 Girard Murielle (La Coussardière)	42 Merle Lionel (La Coussardière)
3 Nicolas Morin (St-Coutant)	11 René Bergeron (Maisonnay)	19 Karine Blanc (Lamballe)	27 Renaud EARL Les Sapins (Bissière)	35 Robichon Thierry	43 Tafforin Laurent (Loizé)
4 Patrice Guéry (Maisonnay)	12 Jérôme Gourichon (Chail)	20 Jean-Luc Gautreau (St-Vincent)	28 EARL Béguier (Grande Tranchée)	36 Gémot	44 Roy
5 Charles Roy (Maisonnay)	13 Guy Proust (St-Vincent)	21 GAEC des grandes dolines (Bataillé)	29 Maillou Raymond (La Bourie)	37 GAEC de l'Ouchette	45 Blanchard
6 François Saunier (Pioussay)	14 Pierre Fichet (Sompt)	22 EARL Gurgand (La Bourie)	30 Gémot Didier	38 Deprin André	46 Thibault
7 Pascal Lévêque (Gournay)	15 Jean-Claude Nivelles (Melle)	23 GAEC Proust	31 Gachet Alain (Clussais-la-P.)	39 GAEC Brunet	
8 Rémi Girard (St-Vincent-la-C.)	16 Philippe Guérineau (Maisonnay)	24 Chartier Gérald - EARL La Violette	32 Cornuau Gaël (Tillou)	40 SCEA Beaudoin	



# Exploitations agricoles 2 / 2

## Modernisation de la RD948



Fond de plan : SCAN 25© - ©IGN - CG79  
Source : IDTP 2010



## **II. Impacts et mesures de rétablissement d'accès aux parcelles**

---

Le projet a des impacts sur le parcellaire avoisinant le projet. En effet, la mise en place de l'ouvrage viendra supprimer l'accès à certaines parcelles et empiètera sur certaines parcelles limitrophes de la RD948.

À noter que seules 2 parcelles sont concernées par des enclavements. Ces enclavements peuvent être facilement résolus avec la création de nouveaux accès.

Le projet va potentiellement engendrer des allongements de parcours pour un petit nombre d'exploitations. Toutefois ces allongements seront très limités (moins de 500 m). En effet, en dehors des zones urbanisées, l'accès à la RD 948 ne sera possible qu'à partir des points d'échange, aucun accès direct ne sera autorisé. Ainsi, les agriculteurs n'auront plus d'accès direct à la nouvelle voie mais ils auront la possibilité de se diriger vers les points d'échange.

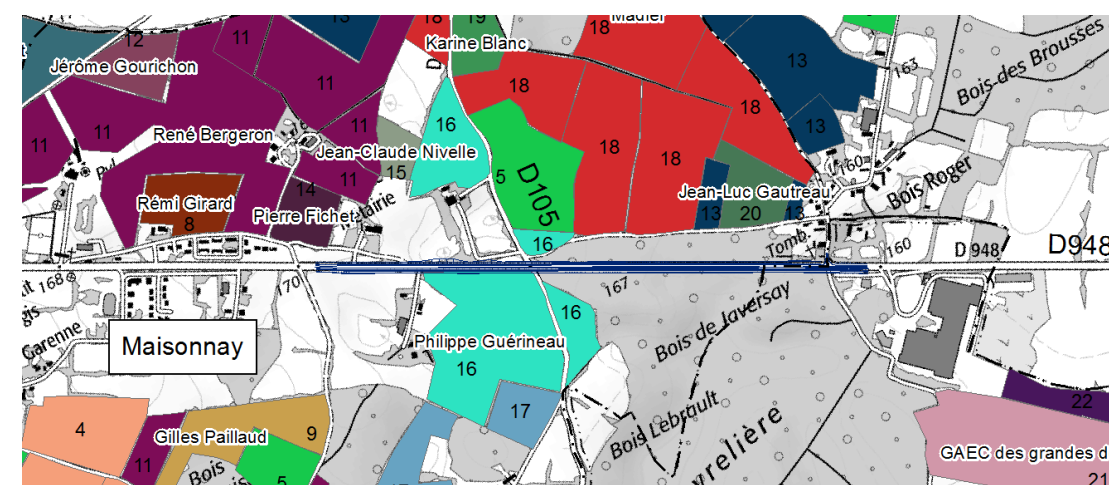
#### Mesures de réduction

Des mesures de désenclavement des parcelles sont en cours d'étude et permettront à terme un rétablissement de l'ensemble des accès.

Quelques mesures à l'étude sont proposées ci-après.

#### Créneau de Maisonnay : Rétablissement de Touche Grasse – Maisonnay (exploitant Philippe Guérineau)

Parcelles agricoles et exploitants :



(en bleu : tracé projeté)

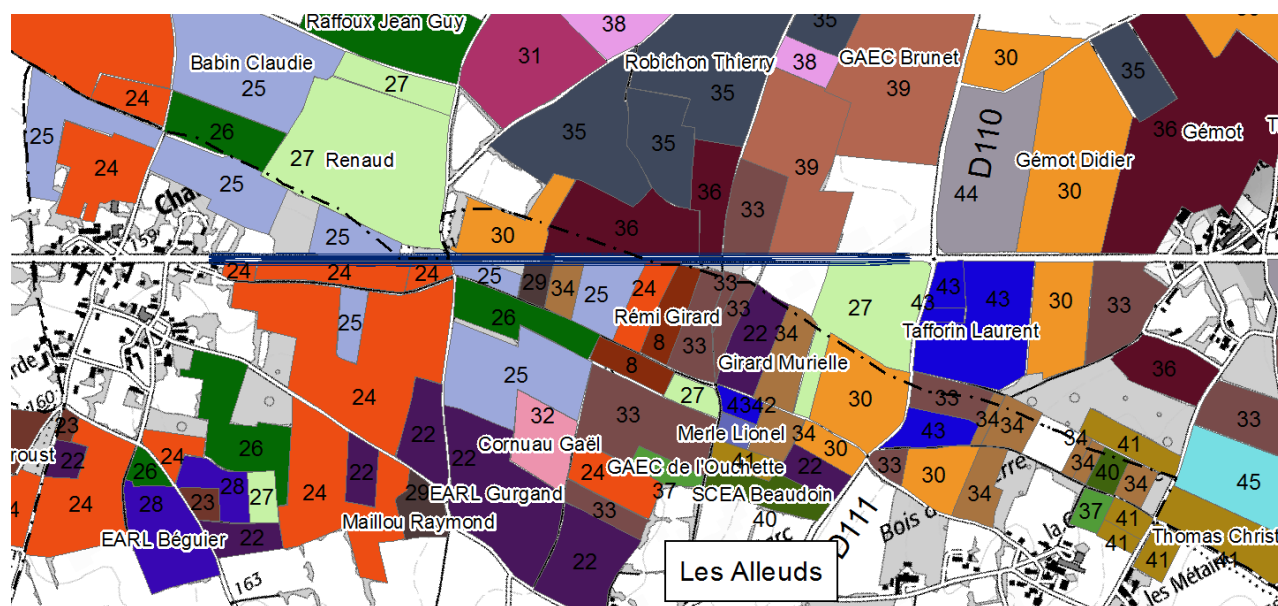
Propositions de rétablissement :



Flèches rouges : rétablissements possibles pour le hameau Touche Grasse (chemin d'accès)

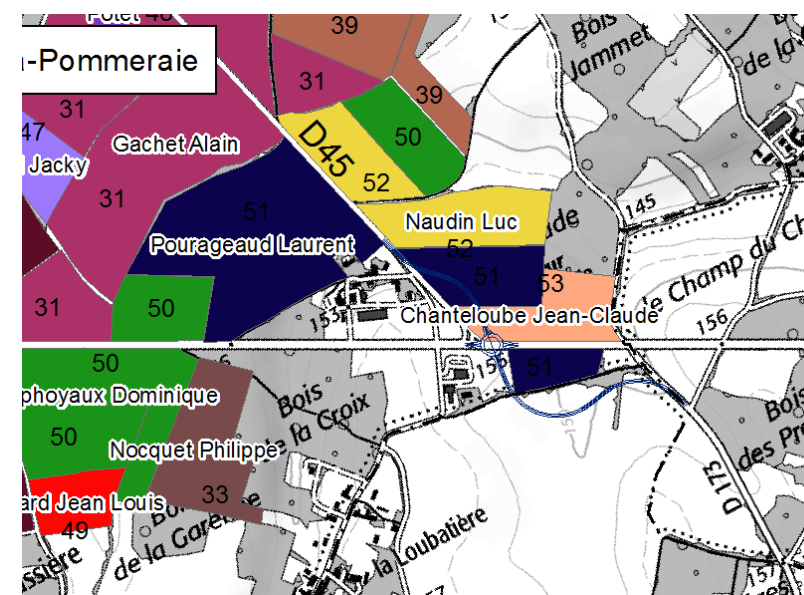
Flèche verte : prolongement de chemin pour limiter l'allongement de parcours (aucun pour l'habitation au nord de la RD948 et 500 m pour Touche Grasse pour accéder aux parcelles au nord de la RD948)

Créneau de Chaignepain : Rétablissement des accès aux parcelles



(en bleu : tracé projeté)

Giratoire RD45



(en bleu : tracé projeté)



Etoile verte : parcelle nécessitant un rétablissement d'accès

Flèche verte : prolongation de chemin permettant l'accès au bois et à la parcelle de l'exploitant n°25

Flèches bleues : accès existants pour les parcelles (rétablissement d'accès non nécessaire)

Les bretelles d'accès au giratoire ont été définies selon les normes de visibilité et de sécurité routière et ont été ajustées de manière à avoir le moindre impact possible sur le parcellaire agricole qui reste malgré tout impacté. Les accès aux parcelles seront maintenus.